

Annexe 1 - Recommandation 1 : établir une communauté habilitée pour renforcer les pouvoirs de la communauté

1. Résumé

- Conformément aux statuts constitutifs actuels de l'ICANN, le Conseil d'administration de l'ICANN a la responsabilité finale de toutes les décisions.
- À la suite du retrait de la NTIA, perçue comme l'organe de supervision de l'ICANN, le CCWG-Responsabilité recommande la mise au point d'un mécanisme permettant de garantir la mise en application des décisions issues des mécanismes de responsabilité de la communauté, y compris dans des situations où le Conseil d'administration s'y opposerait.
- Pour gérer le processus d'exécution au nom de la communauté, le CCWG-Responsabilité recommande la création d'une nouvelle entité, sous le modèle « d'électeur unique » disponible en vertu de la loi de la Californie. L'entité créée en utilisant le modèle d'électeur unique sera dénommée « communauté habilitée ».
- En vertu de la loi de la Californie, la communauté habilitée aura seulement le pouvoir garanti par la loi (droit statutaire) de nommer et destituer les administrateurs du Conseil d'administration de l'ICANN (que ce soit un administrateur individuel ou l'ensemble du Conseil d'administration).
- Le CCWG-Responsabilité accepte que le fait d'avoir uniquement le pouvoir statutaire ci-dessus est suffisante compte tenu que :
 - la création des statuts fondamentaux ne pouvant être modifiés que conjointement par le Conseil d'administration de l'ICANN et la communauté habilitée.
 - tous les mécanismes de responsabilité recommandés de la piste de travail 1 sont constitués comme statuts fondamentaux.
 - le droit d'inspection est accordé à l'électeur unique comme statut fondamental, conformément Code des sociétés de la Californie 6333.
- Le processus d'utilisation du pouvoir communautaire par la communauté habilitée est décrit dans la recommandation 2 : habiliter la communauté à travers le consensus : engager, intervenir progressivement, appliquer.

2. Recommandations du CCWG-Responsabilité

- 1 Le CCWG-Responsabilité recommande la création d'une entité qui gère le processus d'exécution au nom de la communauté :

1. cette entité prendra la forme du modèle « d'électeur unique », qui a une valeur juridique en tant qu'association de fait constituée en Californie.
2. l'électeur unique agira conformément aux instructions des organisations de soutien et des comités consultatifs participants
3. cette entité sera dénommée la « communauté habilitée »
4. la communauté habilitée et les règles qui la régissent, seront constituées comme statuts fondamentaux de l'ICANN ainsi que les dispositions pour assurer que la communauté habilitée ne soit pas modifiée ou supprimée sans son approbation ». (Voir la recommandation 3 : redéfinir les statuts constitutifs de l'ICANN comme « statuts standard » et « statuts fondamentaux »
5. la communauté habilitée bénéficiera des droits d'inspection, conformément au Code des Sociétés de la Californie 6333.
6. les articles seront modifiés dans le but de clarifier que les intérêts de la société seront déterminés par un processus ascendant multipartite.

3. Explication détaillée des recommandations

2 **Contexte**

- 3 À la suite du retrait de la NTIA, perçue comme l'organe de supervision de l'ICANN, le CCWG-Responsabilité recommande la mise au point d'un mécanisme permettant de garantir la mise en application des décisions issues des mécanismes de responsabilité de la communauté, y compris dans des situations où le Conseil d'administration s'y opposerait.

4 **Objectifs**

- 5 Dans le cadre de la mise au point d'un mécanisme pour garantir que la communauté puisse mettre en place efficacement ses décisions, le CCWG-Responsabilité a convenu de ce qui suit :
 - minimiser le degré des changements structurels ou organisationnels requis au sein de l'ICANN pour créer le mécanisme pour ces pouvoirs.
 - organiser le mécanisme en ligne et compatible avec les structures actuelles des organisations de soutien et des comités consultatifs (avec la flexibilité nécessaire pour modifier ces structures à l'avenir).
 - aborder les dépendances du CWG-Supervision
 - accorder les pouvoirs suivants qui seraient constitués dans les statuts fondamentaux et qui seraient aussi légalement applicables :
 - le pouvoir de rejeter le budget ou les plans opérationnels / stratégiques de l'ICANN, ou le budget des fonctions IANA (dépendance du CWG-Supervision)
 - le pouvoir de rejeter les modifications aux statuts standard de l'ICANN.
 - le pouvoir d'approuver les modifications aux statuts fondamentaux (dépendance du CWG-Supervision)

- le pouvoir de destituer des membres individuels du Conseil d'administration de l'ICANN (ensemble avec la désignation, dépendance du CWG-Supervision)
- le pouvoir de révoquer l'ensemble du Conseil d'administration de l'ICANN (dépendance du CWG-Supervision)
- le pouvoir de lancer un processus de révision indépendante communautaire
- le pouvoir de rejeter les décisions du Conseil d'administration portant sur les révisions des fonctions IANA ; y compris la procédure concernant la mise en œuvre d'un processus de séparation se rapportant au PTI (dépendance du CWG-Supervision)

6 **Pourquoi le modèle « d'électeur unique »**

7 La 'première proposition préliminaire sur les recommandations de la piste de travail 1' du CCWG-Responsabilité proposaient un « modèle d'adhésion des organisations de soutien / conseils consultatifs » comme modèle de référence pour le mécanisme d'application de la communauté. Toutefois, dans le commentaire public du 4 mai au 3 juin 2015, des inquiétudes significatives ont été exprimées et le CCWG-Responsabilité a commencé un travail pour trouver des solutions alternatives. L'une des principales préoccupations du modèle d'adhésion des organisations de soutien / conseils consultatifs était la capacité de la communauté de l'ICANN de participer pleinement au nouveau cadre de responsabilité, et était au cœur du travail sur la conception d'une nouvelle approche. La '[Deuxième proposition préliminaire sur les recommandations de la piste de travail 1](#)' du CCWG-Responsabilité proposait un modèle « de membre unique » au lieu d'un modèle d'adhésion des organisations de soutien / conseils consultatifs.

8 **Préoccupations soulevées par le modèle « de membre unique »**

9 Dans la période de consultation publique sur la 'Deuxième proposition préliminaire du CCWG-Responsabilité sur les recommandations de la piste de travail 1', des inquiétudes ont été exprimées à propos du modèle « de membre unique ». En vertu de la loi de la Californie ces « membres » ont certains pouvoirs statutaires qui ne peuvent pas être dérogés. Les intervenants ont exprimé la crainte que ces droits, comme la capacité de dissoudre la société, pourraient ne pas être adéquatement limités et avoir des conséquences imprévisibles et inattendues.

10 **Le modèle « d'électeur unique »**

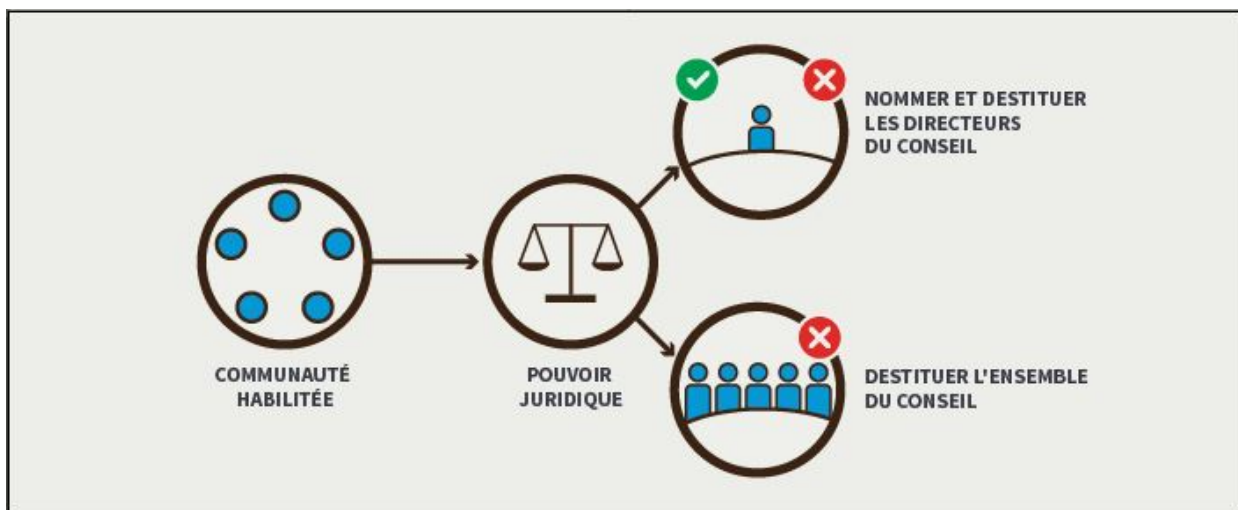
11 Pour aborder les préoccupations décrites ci-dessus, le CCWG-Responsabilité recommande à présent d'utiliser un modèle « d'électeur unique ». En vertu de la loi de la Californie, l'électeur unique n'a le pouvoir que de nommer et destituer les membres individuels ou l'ensemble du Conseil administration, ce qui est une exigence du CCWG-Responsabilité et du CWG-Supervision. Ceci supprime les préoccupations liées aux conséquences imprévisibles et inattendues des pouvoirs statutaires supplémentaires associés à un membre.

12 Étant donné que le droit d'inspecter, conformément au Code des Sociétés de la Californie 6333, n'est pas un droit statutaire d'un électeur, et que la communauté a considéré que celle-ci était une exigence essentielle, le CCWG-Responsabilité recommande que ce droit soit accordé à l'électeur unique dans les statuts fondamentaux.

- 13 Le conseiller juridique externe du CCWG-Responsabilité a informé le groupe que l'adoption d'un modèle « d'électeur unique » pouvait effectivement être mis en œuvre tout en satisfaisant les exigences de la communauté et ayant un impact minimal sur la structure de l'ICANN.

14 **Avis juridique sur la mise en place de la communauté habilitée**

- 15 Pour mettre en place le modèle « d'électeur unique », les organisations de soutien et les comités consultatifs de l'ICANN seraient chargés de créer une entité unifiée pour appliquer les pouvoirs de la communauté. Cette entité unifiée sera dénommée la « communauté habilitée ».
- 16 En vertu de la loi de la Californie, l'électeur unique a le droit de nommer et de destituer les administrateurs du Conseil d'administration de l'ICANN, que ce soit à titre individuel ou l'ensemble du Conseil d'administration.



- 17 Si le Conseil de l'ICANN refusait de se conformer à une décision de la communauté habilitée pour utiliser les droits statutaires, le refus pourrait être réclamé auprès d'un tribunal compétent pour forcer le Conseil d'administration à se conformer à cette décision.
- 18 Le CCWG-Responsabilité accepte que le fait d'avoir uniquement le pouvoir statutaire ci-dessus est suffisante compte tenu que :

1. Tous les mécanismes de responsabilité recommandés dans la piste de travail 1 sont constitués comme statuts fondamentaux et protégés contre toute modification sans l'approbation de la communauté habilitée.

- Cela inclut le processus de révision indépendante, qui prend des décisions contraignantes et confère à la communauté habilitée le pouvoir de lancer un processus de révision indépendante si elle croyait que le Conseil de l'ICANN viole ses statuts constitutifs.¹

¹ Par exemple, si le Conseil d'administration décidait de ne pas accepter la décision de la communauté habilitée d'utiliser l'un de ses pouvoirs de la communauté. Les pouvoirs communautaires sont documentés dans la recommandation 4 : assurer l'implication de la communauté de l'ICANN dans la prise de décisions : cinq nouveaux pouvoirs communautaires.

- Le Conseil d'administration violerait ses propres statuts constitutifs au cas où il aurait refusé de se conformer à une décision prise par la communauté habilitée en ce concernant un mécanisme de responsabilité défini dans les statuts fondamentaux.
- Si un processus communautaire de révision indépendante mettant en question cette décision était réussi et si le Conseil d'administration refusait toujours de s'y conformer, l'électeur unique, suivant les instructions de la communauté, pourrait se présenter devant un tribunal compétent pour forcer le Conseil d'administration à respecter cette décision.
- Alternativement, l'électeur unique, en vertu des instructions reçues de la communauté, pourrait destituer le Conseil dans l'espoir que le nouveau Conseil d'administration respectera la décision.

2. La communauté habilitée a son statut juridique en tant qu'association de fait constituée en Californie.

- Les membres de l'association de fait seraient les représentants d'organisations de soutien et de comités consultatifs de l'ICANN souhaitant participer.

3. La communauté habilitée et les règles qui la régissent, ainsi que les dispositions pour la protéger contre toute modification sans son approbation, seront constituées comme statuts fondamentaux.

4. Les articles seront modifiés dans le but de clarifier que les intérêts de la société seront déterminés par un processus ascendant multipartite.

- a. Remarque : le conseiller juridique a indiqué que les statuts constitutifs pourraient être modifiés pour garantir que le Conseil d'administration de l'ICANN considère l'interprétation de la communauté de 'l'intérêt public mondial' vu que l'ICANN poursuit les fins caritatives et publiques indiquées au Chapitre III. Le CCWG-Responsabilité recommande ce changement dans le cadre du passage du modèle de membre unique au modèle d'électeur unique. Les articles seront modifiés dans le but de clarifier que les intérêts de la société seront déterminés par un processus ascendant multipartite.

19 **Pouvoirs additionnels accordés par l'inclusion dans les statuts constitutifs de l'ICANN**

- 20 Outre le droit statutaire accordé à un électeur en vertu de la loi de la Californie, le CCWG-Responsabilité recommande d'inclure dans les statuts constitutifs de l'ICANN le pouvoir d'inspecter octroyé à la communauté habilitée conformément au Code des sociétés de la Californie 6333

21 **La communauté habilitée**

- 22 La mise en place de la communauté habilitée prévoit actuellement que toutes les organisations de soutien, le Comité consultatif At-Large et Comité consultatif gouvernemental participeraient de la Communauté habilitée, ce qui signifie qu'ils seront inclus dans les statuts constitutifs

comme participant des décisions.

- 23 Les seuils présentés dans ce document ont été déterminés sur la base de cette évaluation. Si moins de 5 des organisations de soutien et des comités consultatifs de l'ICANN s'engagent à participer, ces seuils de soutien consensuel pourraient être ajustés. Ces seuils devraient également être modifiés si l'ICANN changeait pour avoir plus d'organisations de soutien ou de comités consultatifs.
- 24 Le CCWG recommande également que dans une situation où l'utilisation d'un pouvoir communautaire concerne seulement une décision de soutenir ou de présenter une objection à ce pouvoir par quatre SO ou AC ayant pouvoir de décision, et le seuil de soutien est établi à quatre (pour les pouvoirs communautaires de bloquer un budget, d'approuver des modifications aux statuts fondamentaux ou de révoquer le Conseil de l'ICANN dans son ensemble), le pouvoir sera encore exercé valablement si trois SO ou AC donnent leur soutien et tout au plus un / une présente une objection. Cette décision considère le processus de signalisation progressive considérablement étendu maintenant proposé avant d'utiliser les pouvoirs communautaires et pour éviter le risque que ces pouvoirs ne soient pas utilisés (en particulier, le risque de rendre les changements aux statuts fondamentaux de l'ICANN effectivement impossibles).

4. Modifications de la « Deuxième proposition préliminaire sur les recommandations de la piste de travail 1 »

- Changement du modèle de membre unique au modèle d'électeur unique et tous les changements y afférents.

5. Exercices de simulation de crises liés à cette recommandation

- Les exercices de simulation de crises (ST) 5, 6, 7, 8, 9 10, 24,16 (finances, par un veto sur le budget) + ST9 révocation / dérogation des pouvoirs du Conseil d'administration
- ST28
- ST31 (vote rebelle), ST32 ST36

6. Dans quelle mesure cela répond aux exigences du CWG-Supervision ?

- 25 Ces recommandations répondent à l'exigence du CWG-Supervision concernant la recommandation du CCWG-Responsabilité de créer des droits de la communauté quant à la capacité de nommer / destituer des administrateurs du Conseil d'administration de l'ICANN, et de révoquer l'ensemble du Conseil d'administration.

7. Dans quelle mesure cela répond aux critères de la NTIA ?

26 **Soutenir et renforcer le modèle multipartite**

- Décentraliser le pouvoir au sein de l'ICANN via une communauté « habilitée ».
 - Accorder un ensemble légal de pouvoirs à la communauté tout en évitant les risques de faire des changements à la structure organisationnelle de l'ICANN.
-

27 **Préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS de l'Internet**

- Cela crée un système efficace de contrôles et d'équilibres pour le Conseil d'administration de l'ICANN contre des décisions qui pourraient avoir un impact sur la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS
-

28 **Répondre aux besoins et aux attentes des clients et des partenaires des services IANA au niveau mondial**

- Cela fournit un ensemble clair de mécanismes et de processus de la manière dans laquelle la communauté peut participer de la communauté habilitée et interagir avec celle-ci.
-

29 **Préserver le caractère ouvert de l'Internet**

- Conserver une politique de participation ouverte au sein des SO/AC de l'ICANN.
 - Conserver un système de prise de décision basé sur le consensus plutôt que sur le vote.
-

30 **La NTIA n'acceptera pas des propositions visant à remplacer ses fonctions par une structure dirigée par un gouvernement ou une organisation intergouvernementale**

- Conserver un système de prise de décision basé sur le consensus plutôt que sur le vote
 - Conserver le rôle consultatif des gouvernements au sein des SO/AC
-